



Nos réf. : XB/CA10

VILLE DE MAICHE

25120

Boîte Postale 39

Tél. 03 81 64 03 01

Télécopie 03 81 64 26 41

Email : contact@mairie-maiche.fr

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC-2019.69 Liste des arrêts minutes

Le Maire de MAICHE,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté CIR 2009-69 du 7 décembre 2009 portant création sur 2 places d'arrêt minutes

VU l'arrêté CIRC 2016-69 réglementant le stationnement rue Mont Miroir

VU la nécessité de créer des places de stationnement devant certains commerces,

CONSIDERANT qu'il faut limiter la durée de stationnement devant ces commerces,

A R R E T E

Article 1 : Le présent arrêté annule et remplace les arrêtés CIR 2009-69 et CIRC 2016-69.

Article 2 : - Deux places de stationnement situées au 2 rue de l'Helvétie seront limitées à 5 min afin de faciliter l'accès au tabac presse Le Diplomate. L'arrêt ou le stationnement en dehors de ces emplacements est interdit.

- Une place de stationnement devant le numéro 4 de la rue Mont Miroir sera limité à 5 min afin de faciliter l'accès aux commerces riverains.

La signalisation sera identifiée par un marquage au sol de couleur verte (arrêt minute)

Article 3 : Deux places de stationnement devant le numéro 2 et une place devant le numéro 4 de la rue Mont Miroir sont identifiées au sol. Tout stationnement en dehors de ces places sur 50 mètres sera verbalisé.

1/2

Article 4 : Le marquage au sol et des panneaux de signalisation seront installés par le Service Technique.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté affichée au placard municipal et transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Maiche,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville de Maiche,
- Messieurs les Gardiens de Police Municipale de Maiche,

Maiche, le 15 octobre 2019

Le Maire,

Régis LIGIER

